



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07
Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 05 AVR. 2017
Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mars 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme MAUREL
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
Mme FERTE	à	Mme JOUET
Mme GARBIN	à	M. DELON

EXCUSÉ : M. MARTIN

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Compte de Gestion 2016

▪ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;

▪ Vu le Compte de Gestion présenté par le Percepteur ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Blagnac, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2016.

Le Compte de Gestion reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
 - l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
 - les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.
- Vu l'avis de la commission des finances du 23 mars 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(4 voix contre : Mmes JOUET, SEIB-TAUPIN, FERTE S et M. FERTE J et 2 abstentions :
Mme GARBIN et M. DELON)

- d'adopter le Compte de Gestion 2016 de la Commune comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 mars 2017

Le Maire

Lysiane MAUREL



20100 - AUSSONNE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 458 024,00	7 425 804,00	11 883 828,00
Titres de recettes émis (b)	3 024 064,80	7 468 852,69	10 492 917,49
Réductions de titres (c)	700 000,00	120 157,39	820 157,39
Recettes nettes (d = b - c)	2 324 064,80	7 348 695,30	9 672 760,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 458 024,00	7 425 804,00	11 883 828,00
Mandats émis (f)	3 484 936,39	6 580 458,55	10 065 394,94
Annulations de mandats (g)	600,00	73 926,74	74 526,74
Dépenses nettes (h = f - g)	3 484 336,39	6 506 531,81	9 990 868,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		842 163,49	
(h - d) Déficit	1 160 271,59		318 108,10

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	1 440 854,37	0,00	-1 160 271,59	0,00	280 582,78
Fonctionnement	1 058 468,25	743 916,89	842 163,49	0,00	1 156 714,85
TOTAL I	2 499 322,62	743 916,89	-318 108,10	0,00	1 437 297,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 499 322,62	743 916,89	-318 108,10	0,00	1 437 297,63